



## **Recommandations opérationnelles et de gestion pour les salons de beauté dans les activités quotidiennes en relation avec l'émergence d'une infection à Coronavirus SARS CoV-2**

### **1. Introduction**

Le centre de beauté peut être impliqué dans des activités sur des clients qui peuvent être infectés et non diagnostiqués. Pour cette raison, il est important de ne pas laisser l'application de mesures de protection au hasard ou à la bonne volonté des individus, mais de procéder systématiquement, en tenant compte de tous les types de contagion possible, au moins sur la base des principaux éléments de preuve apparus au cours du dernier mois et mentionnés dans les Décrets ministériels publiés. Ces indications générales ont pour seul but de rappeler ce qui précède dans le but d'une application systématique dans les entreprises fournissant des services esthétiques.

### **2. Les modes de transmission**

Les gouttelettes respiratoires présentent le plus grand risque de transmission dans un rayon de 91,44 cm, mais les gouttelettes peuvent voyager jusqu'à 183 cm de leur source (1). Les formes de transmission peuvent être:

Salive, toux et éternuements;

Contacts directs personnels;

Contact avec un objet ou une surface contaminé par le virus, puis placez vos mains sur votre bouche, votre nez ou vos yeux.

Il est donc important que les mesures générales de prévention et d'atténuation des risques, qui sont des facteurs de protection «clés» dans les contextes professionnel et communautaire, soient scrupuleusement respectées. Les mesures de prévention les plus efficaces comprennent:

✓ désinfectez fréquemment les mains avec des solutions alcoolisées, si les mains ne sont pas

visiblement sales, ou avec de l'eau et du savon si vos mains sont sales;

✓ éviter de toucher les yeux, le nez et la bouche;

✓ tousez ou éternuez en vous couvrant le bras plié ou un mouchoir que vous devez ensuite

être immédiatement éliminé;

✓ porter le masque chirurgical en cas de symptômes respiratoires et se laver

les mains, après avoir porté le masque;

✓ garder à une distance d'au moins un mètre des autres personnes et, si ce n'est pas le cas

possible pour la prestation de services, adopter toutes les mesures d'obstacles en recourant

Equipement de Protection Individuelle approprié.

### **3. Réservation de l'accès à la structure et réalisation des activités avec le client:**

Avant de prendre rendez-vous avec une cliente de votre institut de beauté, assurez-vous par téléphone ou par e-mail de la présence de ces conditions:

✓ Présence / absence de fièvre;

✓ Présence / absence de symptômes indiquant une détresse respiratoire;

✓ Présence / absence de symptômes grippaux tels que malaise, maux de tête, toux, maux de gorge;

✓ Lors de l'attribution d'un rendez-vous au client, en l'absence des symptômes ci-dessus, insistez sur la nécessité pour lui de se présenter en portant un masque chirurgical.

Des évaluations préliminaires identiques doivent être refaites à l'arrivée du client dans le centre de beauté lui demandant de prévoir également un lavage des mains:

Dans le cadre des activités prévues avec la cliente, l'esthéticienne utilise les équipements de protection individuelle (EPI) suivants afin de mettre en place des mesures de contact et d'isolation de l'air en plus des précautions standard:

- Gants, vêtements de protection (chemises à manches longues);

- Lunettes de protection;

- Masque FFP2 / FFP3

et, le cas échéant, les matériaux suivants pour l'isolation des surfaces et les supports jetables:

lingettes pour pédicure et manucure;

bandeaux pour les cheveux;

draps pour lits bébé;

pantoufles jetables;

instruments jetables;

Tous les EPI doivent ensuite être retirés et éliminés / désinfectés quotidiennement, en veillant à ce que d'autres personnes ne puissent pas entrer en contact avec eux et puissent être contaminés. En cas de

nouvel accès à un client différent, il est nécessaire de porter de nouveaux gants. Tout équipement utilisé pour les services de beauté doit être isolé, par exemple en le couvrant de cellophane avec remplacement de celui-ci et / ou de l'assainissement à la fin du service. À la fin de la journée, désinfectez également les chaussures.

#### **4. Assainissement instrumental et environnemental**

L'Organisation mondiale de la santé recommande l'utilisation des désinfectants suivants (2):

- 70% d'alcool éthylique pour les instruments;
- Eau, détergent et désinfectant courants pour le nettoyage des pièces et des surfaces.

#### **5. Services au domicile du client**

Dans le cas des services de livraison à domicile, procéder aux contrôles préliminaires visés au point 3) lors de la définition du rendez-vous pour les soins à domicile, puis procéder, si nécessaire, à la prestation en adoptant des mesures de protection individuelle rapporté au même point 3).

#### **6. Autres recommandations organisationnelles**

Lors de la réalisation de l'activité, il est important de respecter certaines mesures organisationnelles:

- Augmentez les temps de pause entre une performance et une autre pour ne pas échouer

stationner trop de clients dans la salle d'attente

- Espacer les séances dans la salle d'attente à au moins 1 mètre l'une de l'autre
- A l'exception des mineurs, éviter la présence de soignants
- Dans le cas de compagnons non nécessaires au support client, invitez le eux-mêmes pour attendre à l'extérieur de l'installation.

#### **7. Gestion du personnel**

Tous les employés qui présentent des symptômes pseudo-grippaux doivent de préférence rester à la maison, en accord avec le chef du centre de beauté sur les modalités conformément aux dispositions contractuelles. Dans l'exercice de votre activité:

- il faut éviter les rencontres avec d'autres collègues, d'autres personnalités professionnelles ou utilisateurs;

Lorsqu'il existe un service de cantine approprié, il est organisé en plages horaires favorisant le déjeuner sans rassemblements avec d'autres collègues.

#### **8. Bibliographie**

1) Ligne directrice pour les précautions d'isolement: prévention de la transmission d'agents infectieux

Paramètres des soins de santé. Siegel, J.D., et al., Am J Infect Control, 2007. 35 (10 Suppl 2):

p.S65-164.

2) Le défi du syndrome respiratoire aigu sévère, Testarelli et al. Minerva Stomatol. Juil.-août 2004

23 mars 2020